

Séance extraordinaire (Budget) du 7 décembre 2016



2016-12
250

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 7 décembre 2016 à 19.00 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 26 octobre 2016.

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2017 de cette municipalité.

2016-12
251

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance

2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2017 et du plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la session

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Adoptée unanimement

**2016-12
252**

04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2017 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2017 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2017 prévoyant;

- Des revenus de 3,602,060 \$
- Des dépenses de 2,592,170 \$
- Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 1,009,890\$
- Les affectations financières suivantes
 - 856,520.\$ au remboursement de la dette à long terme
 - 30,000 \$ au remboursement du fonds de roulement
 - 123,370 \$ aux dépenses d'immobilisations de l'exercice 2017, financées à même le budget d'opérations

Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2017-2018 et 2019

Adoptée unanimement

05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2016-12
253**

06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité que cette session spéciale d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h10

Rosaire Coulombe, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec. trés.